

Question présentée par la députée :

M^{me} Christina Meissner

Date de dépôt : 24 septembre 2015

Question écrite urgente

Direction générale de la nature et du paysage, que se passe-t-il ?

Lors de l'inauguration du Centre Nature de l'Allondon le 18 septembre 2015, le président de Pro Natura Genève a exprimé au conseiller d'Etat Luc Barthassat son inquiétude sur le devenir de la direction générale de la nature et du paysage (DGNP). Sans aller dans les détails, ce dernier a répondu que les choses allaient de l'avant et que le regroupement de la nature et de l'agriculture ne pourrait être que positif. Questionné sur le même sujet, le département a répondu à la séance plénière de la commission consultative de la diversité biologique du 22 septembre 2015 que personne ne savait encore exactement comment se présenterait la réorganisation départementale mais que les décisions étaient imminentes.

Compte tenu du fait que l'existence de la DGNP et son organisation relèvent d'une loi cantonale (M 5 35 : Loi sur l'organisation de la direction générale de la nature et du paysage (LODNP)), tout changement organisationnel doit passer par le parlement, et mes questions sont :

- **Quelles sont les intentions du Conseil d'Etat en ce qui concerne les directions générales potentiellement concernées à savoir les directions générales de la Nature, de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement ?**
- **Quand le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de saisir le Grand Conseil de cette question, l'existence et l'organisation de la DGNP étant réglées par une loi votée par ce parlement ?**

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.